

Décision

Générale

colonial

Décision n° 314 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 314

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Omar Mohamed est agréé en qualité d'infirmier vétérinaire auxiliaire de 3e classe (6 échelon), pour compter du 1er mars 1917, en remplacement de Mohamed Omar, infirmier vétérinaire stagiaire démissionnaire.